

ECOLE PUBLIQUE de COMPS-sur-ARTUBY

Place du Campon – 83840 COMPS sur ARTUBY – Tel : 04.94.85.68.72

REGLEMENT du Coin Dînatoire – 2023-2024

La commune de COMPS/ARTUBY organise l'accueil des élèves les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 12h00 à 13h30, et met à leur disposition un local équipé (réfrigérateur, four micro-ondes, vaisselle, couverts,...) pour leur permettre de prendre le repas de midi. Cet accueil est appelé "Coin Dînatoire".

I – CONDITIONS D'ADMISSION :

Pour être admis au coin dînatoire, les parents devront répondre à l'un des 3 critères suivants :

- **Travailler tous les deux** entre 12h00 et 13h30 (**attestations des employeurs en faisant foi**)
- Etre dans une situation particulière et momentanée.

Par ailleurs, les parents doivent :

- Avoir souscrit une **assurance extra-scolaire** pour le ou les enfants pour l'année scolaire en cours (justificatif à fournir **obligatoirement** avec la demande d'inscription) ;
- Accepter le présent **règlement**.

Les enfants de moins de 3 ans seront admis au Coin Dînatoire dans la mesure des places disponibles, autonomes et en fonction des situations familiales.

II – ACCUEIL :

Avant la rentrée des classes, les parents aviseront l'**Assistante Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles** de la présence de leur enfant au Coin Dînatoire. Chaque jour avant 9h, les repas seront déposés dans une caisse prévue à cet effet à l'entrée de l'école, rangés dans un récipient adapté au contenu, de dimension maximale de 15 X 15 X 10 cm et dans un sac isotherme, respectivement marqués de son nom. **La remise de repas après la rentrée des classes de 9h00 ne sera pas acceptée.** A 16h30, lors de la sortie, les enfants récupéreront les récipients ayant contenu la nourriture.

En cas de présence ou d'absence exceptionnelle de l'enfant, une note écrite devra être fournie au personnel (cahier de liaison possible), au moins 24 heures avant.

III – FONCTIONNEMENT :

Les enfants remplissant les conditions d'admission sont surveillés et aidés dans les locaux par les A.T.S.E.M. entre 12h00 et 13h30, les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. Cet accueil se veut familial et récréatif, et se dérouler en toute sécurité ; c'est la raison pour laquelle, **le nombre de place est limité à 18.**

Les repas sont contenus dans des **réipients plastiques étanches pour micro-ondes, portant le nom et le prénom de l'enfant.** Sont proscrits les récipients et couverts en verre ou métalliques.

La nourriture et la boisson sont placées dans un réfrigérateur jusqu'à l'heure du repas.

Les aliments solides (viandes, poissons, légumes, fruits, etc..) doivent être déjà découpés, œufs écaillés et contenus dans un seul récipient pour le réchauffage au micro-ondes. Nous vous rappelons de bien vérifier les dates limites de consommation avant de les mettre dans le récipient car si c'était le cas, les denrées ne seront pas données aux enfants.

IV – ACCIDENT :

Pour tout accident corporel important survenant à l'enfant présent au Coin Dînatoire, le responsable fera appel au médecin de garde et à défaut, aux pompiers et préviendra les parents. La victime sera conduite par les pompiers uniquement, et si nécessaire, à l'Hôpital de Draguignan. En aucun cas, le responsable du Coin Dînatoire présent lors de l'accident ne se substituera à l'autorité médicale. Une déclaration d'accident sera faite par la Mairie.

L'article IV « Accident » est applicable sans réserve sauf avis contraire par lettre manuscrite datée et signée par le parent ou tuteur.

V - DISCIPLINE :

Les enfants sont placés sous l'autorité bienveillante et la responsabilité des A.T.S.E.M. qui veillent au bon déroulement du Coin Dînatoire. Les comportements agressifs, les bousculades, les cris, les langages grossiers feront immédiatement l'objet de remarques de la part des A.T.S.E.M. Si ces remarques verbales sont sans effet, les A.T.S.E.M. alerteront les parents dès 16h30. S'il y a récidive, les parents seront avisés par écrit avant qu'une **exclusion temporaire ou définitive** soit prononcée par le Maire.

Le Maire
A.BARALE

Règlement accepté par les parents (*raier la mention inutile*)

OUI NON Signature mère Signature père

[Tapez ici]

[Tapez ici]

30/08/2021